



ligue suisse contre le cancer

Comptes annuels 2023



Comptes annuels 2023

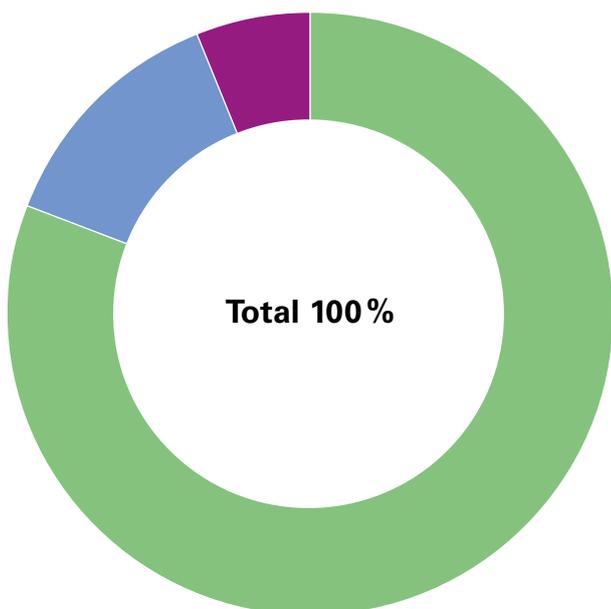
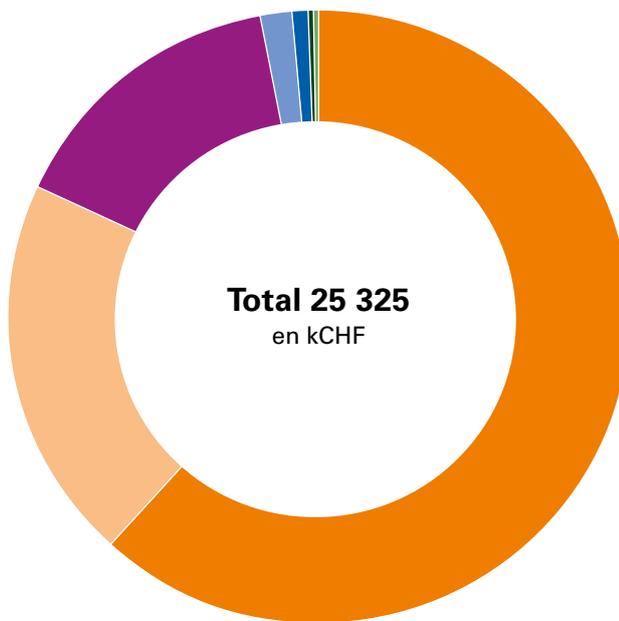
Provenance des fonds 2023

(en kCHF = milliers de francs suisses)

La Ligue suisse contre le cancer est financée majoritairement par des dons.

Derrière chaque don se cachent une motivation et une histoire personnelles. C'est pourquoi nous nous appliquons à utiliser chaque don pour soutenir les personnes touchées et la recherche, mais aussi pour promouvoir la prévention et le dépistage.

15 682	■ Dons
5 090	■ Héritages et legs
3 822	■ Contributions du secteur public
418	■ Produits des livraisons et prestations
230	■ Contributions de tiers aux projets et frais
50	■ Cotisations de membres
33	■ Autres recettes



Utilisation des fonds 2023

La Ligue suisse contre le cancer s'engage pour que les dons soient utilisés de manière ciblée et efficace. Elle s'engage pour la transparence dans l'affectation des fonds.

81.1%	■ Projets
12.9%	■ Recherche de fonds
6.0%	■ Administration

Bilan au 31. 12. 2023

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	Annexe	2023	2022
Liquidités		2 655	11 880
Dépôt à terme et argent au jour le jour		6 100	5 000
Créances résultant de livraisons et de prestations de services	1	870	744
Autres créances à court terme	2	583	284
Stocks	3	688	707
Comptes de régularisation actifs	4	216	227
Actif circulant		11 112	18 842
Immobilisations financières		35 853	24 436
Actifs du fonds distincts (fonds de fondation)		4 830	5 825
Immobilisations financières	5	40 683	30 261
Mobilier et équipement		6	7
Machines de bureau et informatique		66	63
Véhicules		45	66
Immobilisations corporelles	6	117	137
Immobilisations incorporelles		125	300
Immobilisations incorporelles	7	125	300
Actif immobilisé		40 925	30 698
Actif		52 036	49 540
Dettes résultant de livraisons et de prestations de services	8	1 003	982
Contributions à la promotion de la recherche allouées (à court terme)	9	2 601	2 728
Autres dettes à court terme	10	2 966	2 473
Comptes de régularisation passifs	11	2 643	2 215
Engagement à court terme		9 213	8 398
Contributions à la promotion de la recherche allouées (à long terme)	12	2 905	1 376
Engagement à long terme		2 905	1 376
Fonds de fondation		4 830	5 825
Fonds de fondation		4 830	5 825
Capitaux liés		6 014	6 812
Capital des fonds		6 014	6 812
Capital engagé accumulé		2 527	6 255
Capital engagé accumulé		2 527	6 255
Réserves LPP		300	300
Réserves pour le groupe d'experts Dépistage du cancer		0	44
Réserves de fluctuation de valeur		5 347	3 660
Capital lié		5 647	4 004
Réserves libres		20 600	20 600
Résultat annuel (+ bénéfice / - perte)		300	-3 728
Capital libre		20 900	16 872
Capital d'organisation		29 074	27 131
Passif		52 036	49 540

Rapport de révision

L'organe de révision a contrôlé la comptabilité et les comptes annuels de la Ligue suisse contre le cancer pour l'exercice arrêté au 31.12.2023. Il confirme que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP FER. Il confirme également que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Compte d'exploitation 31. 12. 2023

(Selon compte de résultat par fonction)

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	Annexe	2023	2022
Dons		15 682	16 494
Héritages et legs		5 090	4 996
Cotisations des ligues cantonales et régionales		50	50
Contributions de tiers aux projets et frais		230	164
Donations reçues		21 052	21 704
Dons affectés		2 072	1 488
Dons libres		18 980	20 215
Contributions du secteur public	13a	4 005	3 546
Parts de contributions de tiers	13b	-183	-183
Contributions du secteur public		3 822	3 363
Produits des livraisons et prestations de services	14	418	509
Contributions d'apparentés		9	150
Parts de contributions de tiers		24	0
Autres recettes	15	33	150
Produits d'exploitation		25 325	25 726
Charges liées aux projets		-2 576	-2 957
Charges de personnel liées aux projets		-6 606	-6 826
Montants versés à des tiers et projets		-3 717	-2 213
Montants versés à des apparentés	13c	-9 346	-9 413
Amortissements liés aux projets		-58	-48
<i>Parts de charges facturées à des apparentés</i>	16	1 250	1 196
Charges directes des projets	19	-21 053	-20 260
Charges liées à la collecte de fonds et publicité		-3 533	-4 101
Charges de personnel liées à la collecte de fonds et publicité		-3 003	-2 467
Amortissements collecte de fonds et publicité		-17	-21
<i>Parts de charges facturées à des apparentés</i>	17	3 207	3 099
Charges collecte de fonds et publicité		-3 346	-3 491
Charges liées à l'administration		-953	-249
Charges de personnel pour l'administration		-1 331	-2 039
Amortissements du secteur administration		-148	-218
<i>Parts de charges facturées à des apparentés</i>	18	858	625
Charges administratives		-1 574	-1 882
Charges d'exploitation	19	-25 973	-25 633
Résultat d'exploitation		-647	93
Résultat financier		2 416	769
Charges financières		-782	-6 919
Résultat financier		1 634	-6 150
Produits extraordinaires		158	11
Résultat extraordinaire	20	158	11
Résultat annuel avant variation du capital des fonds		1 145	-6 045
Variation des fonds liés		798	-178
Variation du capital de fonds		798	-178
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation		1 943	-6 224
Indications sur l'attribution/l'utilisation du capital de l'organisation			
Attribution (-) / prélèvement (+) réserve de fluctuation de valeur		-1 687	2 540
Attribution (-) / prélèvement (+) réserve projet groupe d'experts sur la détection précoce		44	-44
Attribution (-) / prélèvement (+) capital libre acquis		-300	3 728
Variation du capital de l'organisation		-1 943	6 224
Résultat annuel après variation		0	0

Tableau de flux de trésorerie

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2023	2022
Activité d'exploitation		
Résultat annuel (avant variation du capital d'organisation)	1 943	-6 224
+ Amortissements	223	287
- Augmentation / + diminution des créances de livraisons et prestations de services	-126	-31
- Augmentation / + diminution des créances à court terme	-300	-18
- Augmentation / + diminution des stocks	19	0
- Augmentation / + diminution des comptes de régularisation actifs	11	466
+ Augmentation / - diminution des dettes de livraisons et prestations de services	22	-438
+ Augmentation / - diminution autres dettes à court terme	493	-84
+/- Résultat d'évaluation des immobilisations financières	-1 121	2 795
+ Augmentation / - diminution des comptes de régularisation passifs	428	-774
+ Augmentation / - diminution des fonds distincts (fonds de fondation)	-994	-567
+ Augmentation / - diminution des fonds liés	-798	178
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	-200	-4 409
Investissements		
- Investissements dans des immobilisations corporelles	-28	-25
- Investissements dans des immobilisations financières	-12 696	-7 977
+ Désinvestissements dans des immobilisations financières	2 401	21 752
- Investissements d'actifs du fonds distincts (fonds de fondation)	-56	-264
+ Désinvestissement d'actifs du fonds distincts (fonds de fondation)	1 052	831
- Investissements dans des immobilisations incorporelles	0	-174
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-9 327	14 142
Activité de financement		
+ Augmentation / - diminution des contributions à la promotion de la recherche allouées (à court terme)	-127	-762
+ Augmentation / - diminution des contributions à la promotion de la recherche allouées (à long terme)	1 530	-119
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	1 403	-881
Variation des liquidités du dépôt à terme et de l'argent au jour le jour	8 125	8 852
Justification des liquidités		
Etat initial des liquidités	16 880	8 028
Etat final des liquidités	8 755	16 880
Variation des liquidités	-8 125	8 851

Tableau sur la variation des fonds

(en kCHF = milliers de francs suisses)

2023

	Etat 01.01.2023	Affectations	Affectation résultat financier	Transfert interne entre fonds	Prélèvement	Etat 31.12.2023
Fonds pour promotion de la recherche sur le cancer	5 259	1 234	0	0	-2 297	4 196
Fonds enfants & cancer	306	2	0	0	0	308
Fonds pour projets de prévention, accompagnement et suivi	1 181	294	0	0	-253	1 222
Fonds pour les recettes de contrats conventions de prestations	66	229	0	0	-7	288
Fonds affectés	6 812	1 759	0	0	-2 557	6 014

	Etat 01.01.2023	Affectations	Affectation résultat financier	Variation des comptes de régularisation des fonds séparés ¹⁾	Prélèvement	Etat 31.12.2023
Fonds Robert Wenner Le produit sert à financer des prix de soutien aux jeunes chercheurs.	2 170	0	32	0	0	2 202
Fonds Frieda Keller Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	1 093	0	-55	0	-100	938
Fonds Peter + Lydia Ettinger Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	699	0	13	0	-70	642
Fonds d'entraide de la LSC Capital et produit sont affectés aux cas de précarité. Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	1 531	98	0	-32	-644	954
Fonds de projets de la Ligue contre le cancer Pour assurer une offre pour l'ensemble de la Suisse et générale. Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	332	0	0	0	-238	93
Fonds distincts (Fonds de fondation)	5 824	98	-10	-32	-1 052	4 830

¹⁾ Résultat des comptes du Fonds de fondation qui n'a pas encore été versé à la Ligue suisse contre le cancer, respectivement avoir du Fonds envers la Ligue suisse contre le cancer ou envers les ligues cantonales et régionales contre le cancer.

Pour les fonds de fondation „Fonds Robert Wenner“, „Fonds Frieda Keller“ et „Fonds Peter+Lydia Ettinger“, une réserve de fluctuation de valeur de 5% est calculée sur leurs portefeuilles de titres.

Tableau sur la variation des fonds

(en kCHF = milliers de francs suisses)

2022

	Etat 01.01.2022	Affectations	Affectation résultat financier	Transfert interne entre fonds	Prélèvement	Etat 31.12.2022
Fonds pour promotion de la recherche sur le cancer	4 644	2 630	0	0	-2 015	5 259
Fonds enfants & cancer	293	13	0	0	0	306
Fonds pour projets de prévention, accompagnement et suivi	1 414	510	0	0	-744	1 181
Fonds pour les recettes de contrats conventions de prestations	282	0	0	0	-216	66
Fonds affectés	6 633	3 153	0	0	-2 975	6 812

	Etat 01.01.2022	Affectations	Affectation résultat financier	Variation des comptes de régularisation des fonds séparés ¹⁾	Prélèvement	Etat 31.12.2022
Fonds Robert Wenner Le produit sert à financer des prix de soutien aux jeunes chercheurs.	2 786	0	-406	-100	-110	2 170
Fonds Frieda Keller Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	1 464	0	-271	0	-100	1 093
Fonds Peter + Lydia Ettinger Le produit est affecté à la promotion de la recherche.	921	0	-182	0	-40	699
Fonds d'entraide de la LSC Capital et produit sont affectés aux cas de précarité. Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	732	1 191	0	31	-424	1 531
Fonds de projets de la Ligue contre le cancer Pour assurer une offre pour l'ensemble de la Suisse et générale. Versement exclusivement aux ligues cantonales et régionales (apparentées).	489	100	0	-100	-158	332
Fonds distincts (Fonds de fondation)	6 391	1 291	-859	-169	-831	5 824

¹⁾ Résultat des comptes du Fonds de fondation qui n'a pas encore été versé à la Ligue suisse contre le cancer, respectivement avoir du Fonds envers la Ligue suisse contre le cancer ou envers les ligues cantonales et régionales contre le cancer.

Pour les fonds de fondation „Fonds Robert Wenner“, „Fonds Frieda Keller“ et „Fonds Peter+Lydia Ettinger“, une réserve de fluctuation de valeur de 5% est calculée sur leurs portefeuilles de titres.

Tableau sur la variation du capital de l'organisation

(en kCHF = milliers de francs suisses)

2023

	Etat 01.01.2023	Affectations	Transfer interne	Prélèvement	Total variation	Etat 31.12.2023
Capital engagé accumulé	6 256	0	-3 728	0	-3 728	2 528
Réserves LPP	300	0	0	0	0	300
Réserves pour le groupe d'experts Dépistage du cancer	44	0	0	-44	-44	0
Réserves de fluctuation de valeur	3 659	1 687	0	0	1 687	5 346
Capital lié suite à une décision du comité / AD	4 003	1 687	0	-44	1 643	5 646
Réserves libres	20 600	0	0	0	0	20 600
Résultat annuel 2022	-3 728	0	3 728	0	3 728	0
Résultat annuel 2023	0	0	0	300	300	300
Capital libre	16 872	0	3 728	300	4 028	20 900
Capital d'organisation	27 130	1 687	0	256	1 943	29 074

2022

	Etat 01.01.2022	Affectations	Transfer interne	Prélèvement	Total variation	Etat 31.12.2022
Capital engagé accumulé	5 749	0	507	0	507	6 256
Réserves LPP	300	0	0	0	0	300
Réserves pour le groupe d'experts Dépistage du cancer	0	150	0	-106	44	44
Réserves de fluctuation de valeur	6 199	0	0	-2 540	-2 540	3 659
Capital lié suite à une décision du comité / AD	6 499	150	0	-2 646	-2 496	4 003
Réserves libres	20 600	0	0	0	0	20 600
Résultat annuel 2021	507	0	-507	0	-507	0
Résultat annuel 2022	0	0	0	-3 728	-3 728	-3 728
Capital libre	21 107	0	-507	-3 728	-4 234	16 872
Capital d'organisation	33 354	150	0	-6 374	-6 224	27 130

Annexe aux comptes annuels 2023

Boucllement selon les Swiss GAAP RPC et selon le Code des obligations

La présentation des comptes répond aux dispositions légales ainsi qu'aux recommandations relatives à la présentation des comptes des Swiss GAAP RPC (y compris la RPC 21). De plus, les comptes annuels répondent aux principes et aux normes de la fondation ZEWO.

Le présent boucllement des comptes selon les Swiss GAAP RPC constitue également le boucllement statutaire et selon le droit commercial (suppression du double reporting).

Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation

Ce boucllement a été élaboré en conformité avec les Swiss GAAP RPC, selon le principe de comptes annuels reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (True & Fair View). Ce principe de présentation des comptes ainsi que d'autres recommandations des Swiss GAAP RPC peuvent le cas échéant se trouver en contradiction avec les dispositions du Code des obligations (p. ex. prise en compte des valeurs actuelles au lieu des valeurs d'acquisition, comptabilisations directes dans le capital de l'organisation, etc.). Dans ces situations, des méthodes d'inscription au bilan et de justification répondant aux deux systèmes réglementaires ont été choisies, de manière à ne pas créer de divergences avec l'une ou l'autre disposition. Les principes d'évaluation correspondent tant à ceux des Swiss GAAP RPC qu'à ceux du Code des obligations.

Le principe des coûts d'acquisition, resp. des coûts de production, s'applique aux comptes. Ce principe repose lui-même sur le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les plus importants principes d'établissement du bilan figurent ci-dessous. Sans autre indication, l'évaluation se fait aux valeurs marchandes à la date de clôture du bilan.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à la valeur d'acquisition après déduction des amortissements économiques nécessaires. Lors de legs, la valeur de la capitalisation est identique à la valeur vé-nale actuelle.

Durée d'amortissement:

- mobilier et installations : 8 ans (3 ans jusqu'à 2022)
- machines de bureau et informatique : 5 ans (3 ans jusqu'à 2022)
- véhicules (véhicules utilitaires): 10 ans

Stocks

Les stocks sont évalués et portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations incorporelles

En particulier les programmes informatiques, les licences et les droits d'utilisation. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition après déduction des amortissements économiques nécessaires et sont amortis. Durée d'amortissement: 3 ans

Immobilisations financières et capital des fonds ventilés (fonds de la fondation)

Toutes les immobilisations financières et affectées sont portées au bilan à la valeur du cours du jour. Une réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le capital de l'organisation, resp. dans le capital de fonds concerné, afin de couvrir le risque de fluctuation des cours. Le calcul s'effectue sur la base de la catégorie des titres et tient compte des taux de risque usuels. La réserve de fluctuation de valeur pour les immobilisations financières du compte d'exploitation est fixée à 14.91% de la valeur marchande au 31.12.2023. Pour les legs, la valeur de la capitalisation est mise à égalité de la valeur marchande actuelle.

Fonds de projet

Le Fonds de projets sert à garantir une offre de prestations dans tout le pays. Le fonds est soumis à un règlement du fonds de projets. Le Fonds de projet apparaît dans le capital du fonds, car ce n'est pas la Ligue suisse contre le cancer, mais une commission (composée de représentants des ligues cantonales et de la Ligue suisse contre le cancer) qui décide de l'utilisation des fonds en tenant compte du règlement du Fonds de projet. Seules les ligues cantonales et régionales contre le cancer (apparentées) peuvent bénéficier d'un versement du Fonds de projet.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, après déduction des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Différences d'arrondis

Tous les montants indiqués dans le rapport annuel sont arrondis au millier de CHF. Par conséquent, dans certains cas, l'addition des montants arrondis peut diverger du total arrondi indiqué.

Apparentés

Sont considérés comme apparentés :

- Membres du comité et de la direction
- Recherche suisse contre le cancer
- La totalité des 18 ligues contre le cancer régionales et cantonales y compris la ligue du Lichtenstein.
- Oncosuisse
- Fondation de la Maison de la Ligue contre le cancer

Explications relatives au bilan

Annexe au comptes annuels 2023

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2023	2022
1*		
Créances résultant de livraisons et prestations de services		
envers des apparentés de la recherche suisse contre le cancer	417	268
envers des apparentés des ligues cantonales et régionales	284	309
envers des apparentés	14	13
envers des tiers	156	154
Total	870	744
2*		
Autres créances à court terme		
envers des tiers	583	284
Total	583	284
3*		
Stock		
Stocks de brochures et de marchandises	688	707
Total	688	707
4*		
Comptes de régularisation actifs		
Autres régularisations	184	216
Intérêts courus	32	11
Total	216	227

* Explication du chiffre mentionné dans le compte d exploitation.

5* **Immobilisations financières**

(en kCHF = milliers de francs suisses)

2023

	Etat 01.01.2023	Entrées	Sorties	Variations des cours	Etat 31.12.2023
Immobilisations financières - titres					
Actions	10 981	7 233	-1 910	749	17 053
Obligations	7 924	4 904	-491	286	12 623
Placements alternatifs	1 289	254	0	-58	1 485
Fonds immobiliers	4 242	305	0	145	4 692
Total	24 436	12 696	-2 401	1 122	35 853

**Actifs du fonds disinct
(Fonds de fondation)**

Fonds Robert Wenner	2 170	1 657	-1 656	30	2 202
Fonds Frieda Keller	1 092	373	-461	-67	938
Fonds Peter + Lydia Ettinger	699	23	-71	-9	643
Fonds d'entraide de la LSC pour soutenir les personnes touchées par le cancer	1 531	264	-841	0	954
Fonds de projet de la ligue contre le cancer	0	0	-239	0	93
Total	5 825	2 318	-3 267	-46	4 830
Total immobilisations financières	30 261	15 013	-5 668	1 076	40 683

2022

	Etat 01.01.2022	Entrées	Sorties	Variations des cours	Etat 31.12.2022
Immobilisations financières - titres					
Actions	18 832	630	-6 823	-1 658	10 981
Obligations	12 753	6 434	-10 500	-763	7 924
Placements alternatifs	2 231	72	-1 073	59	1 289
Fonds immobiliers	7 190	841	-3 356	-432	4 242
Total	41 006	7 977	-21 752	-2 795	24 436

**Actifs du fonds disinct
(Fonds de fondation)**

Fonds Robert Wenner	2 786	96	-228	-483	2 170
Fonds Frieda Keller	1 464	44	-108	-308	1 092
Fonds Peter + Lydia Ettinger	921	33	-48	-207	699
Fonds d'entraide de la LSC pour soutenir les personnes touchées par le cancer	732	1 665	-866	0	1 531
Fonds de projet de la ligue contre le cancer	490	0	-158	0	332
Total	6 392	1 838	-1 407	-998	5 825
Total immobilisations financières	47 399	9 815	-23 159	-3 792	30 261

* Explication du chiffre mentionné dans le compte d exploitation.

6* **Immobilisations corporelles**

(en kCHF = milliers de francs suisses)

2023

	Etat 01.01.2023	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2023
Valeur d'acquisition				
Mobilier et équipement	1 218	0	0	1 218
Machines de bureau & technologie de la communication et informatique	1 338	28	0	1 366
Véhicules	216	0	0	216
Total	2 772	28	0	2 800
Amortissements cumulés				
Mobilier et équipement	1 210	1	0	1 212
Machines de bureau & technologie de la communication et informatique	1 275	25	0	1 300
Véhicules	149	22	0	171
Total	2 635	48	0	2 683
Total immobilisations corporelles valeur comptable net	137			117

2022

	Etat 01.01.2022	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2022
Valeur d'acquisition				
Mobilier et équipement	1 218	0	0	1 218
Machines de bureau & technologie de la communication et informatique	1 313	25	0	1 338
Véhicules	216	0	0	216
Total	2 747	25	0	2 772
Amortissements cumulés				
Mobilier et équipement	1 195	15	0	1 210
Machines de bureau & technologie de la communication et informatique	1 202	74	0	1 275
Véhicules	128	22	0	149
Total	2 525	111	0	2 635
Total immobilisations corporelles valeur comptable net	222			137

7* **Immobilisations incorporelles**

(en kCHF = milliers de francs suisses)

2023

	Etat 01.01.2023	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2023
Valeur d'acquisition				
Logiciels spécifiques standards (Software)	2 325	0	0	2 325
Total	2 325	0	0	2 325
Amortissements cumulés				
Logiciels spécifiques standards (Software)	2 026	175	0	2 201
Total	2 026	175	0	2 201
Total immobilisations incorporelles valeur comptable net	300			125

2022

	Etat 01.01.2022	Entrées	Sorties	Etat 31.12.2022
Valeur d'acquisition				
Logiciels spécifiques standards (Software)	2 151	174	0	2 325
Total	2 151	174	0	2 325
Amortissements cumulés				
Logiciels spécifiques standards (Software)	1 849	177	0	2 026
Total	1 849	177	0	2 026
Total immobilisations incorporelles valeur comptable net	302			300

* Explication du chiffre mentionné dans le compte d exploitation.

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2023	2022
8*		
Dettes résultants de livraisons et prestations de services		
envers des apparentés des ligues cantonales et régionales	4	0
envers des tiers	999	982
Total	1 003	982
9*		
Contributions à la promotion de la recherche allouées (à court terme)		
Cette position comprend les montants accordés mais pas encore versés pour les projets de recherche évalués positifs au 31.12. Échéance: 31.12.2024		
Total	2 601	2 728
10*		
Autres dettes à court terme		
envers des apparentés des ligues cantonales et régionales	2 192	2 373
envers des tiers	774	99
Total	2 966	2 473
11*		
Passifs de régularisation		
Factures en attente	219	238
Limite temporelle apparentés ligues cantonales (Selon contrat OFAS pour allouer des subventions {LAI art. 74})	641	641
Limite temporelle tiers (Selon contrat OFAS pour allouer des subventions {LAI art. 74})	456	335
Avoir vacances et heures supp. collaborateurs LSC	479	451
	506	0
Autre régularisation périodique	342	549
Total	2 643	2 215
12*		
Contributions à la promotion de la recherche allouées (à long terme)		
Cette position comprend les montants accordés mais pas encore versés pour les projets de recherche évalués positifs au 31.12. Échéance dès 1.1.2025.		
Total	2 905	1 376
Explications relatives au compte d'exploitation		
13a*		
Contributions du secteur public		
Contrat OFAS pour allouer des subventions (LAI art. 74.)	3 263	3 263
Contrat OFSP, accord cadre Ligne stop-tabac	742	283
Total	4 005	3 546
13b*		
Parts de contribution de tiers		
L'Office fédéral des assurances sociales verse des contributions pour des prestations de services selon l'art. 74 LAI. Le montant est versé à la LSC, puis distribué selon les conventions aux ligues cantonales resp. aux tiers.	-183	-183
Total	-183	-183
13c*		
Montants versés à des apparentés		
Parts aux collectes des ligues cantonales et régionales	- 6 600	- 6 646
Parts des contributions du secteur public aux ligues cantonales et régionales		
L'Office fédéral des assurances sociales verse des contributions pour des prestations de services selon l'art. 74 LAI. Le montant est versé à la LSC, puis distribué selon les conventions aux ligues cantonales resp. aux tiers.	-2 712	-2 712
Montants versés à des ligues cantonales et régionales pour soutenir des projets	-34	-54
Total	-9 346	-9 413

* Explication du chiffre mentionné dans le compte d'exploitation.

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2023	2022
14*	Produits de livraisons et prestations de services	
	Englobe le produit des marchandises, des cours et des prestations envers des tiers.	
	418	509
	Total	509
15*	Autres recettes	
	Contributions de la Recherche suisse contre le cancer au groupe d'experts	
	9	150
	Total	150
	Parts des charges facturés à des apparentés	
	Il existe un contrat de prestation entre la Ligue suisse contre le cancer et la Recherche suisse sur le cancer dans lequel sont réglées toutes les prestations à fournir par la Ligue suisse (collecte de fonds, communication, compte, contrôle, gestion, coordination de la promotion de la recherche). Elles sont facturées au montant des coûts totaux sans majoration au titre des bénéficiaires, par contre majorée de la taxe sur valeur ajoutée.	
	Il existe plusieurs conventions entre la ligue suisse contre le cancer et d'autres apparentés, dans lesquelles sont réglés la rémunération pour des prestations dans le cadre de la collecte de fonds, de la gestion et des projets (p.ex. les cours) ainsi que pour l'acquisition de produits.	
	Afin de pouvoir présenter l'investissement produit réalisé par la Ligue suisse contre le cancer, les positions facturées aux apparentés figurent en tant que diminution de l'investissement. C'est une manière transparente de présenter combien de moyens étaient investis pour les projets, la collecte de fonds et la gestion.	
16*	295	350
	917	802
	38	44
	Total des parts des charges de projet facturées à des apparentés	1 196
17*	1 420	1 209
	1 787	1 891
	Total des parts des charges collecte de fonds facturées à des apparentés	3 099
18*	207	262
	588	299
	62	63
	Total des parts pour la gestion facturées à des apparentés	625
	Total	4 920
19*	Charges d'exploitation	
	Selon la méthode d'établissement de la structure des coûts des organisations à but non lucratif de la ZEWO, les charges d'exploitation sont réparties sur les charges de projet, de recherche de fonds et d'administration.	
	La part relative des charges de projet par rapport aux charges d'exploitation totales passe de 79% en 2022 à 81% en 2023. En tant qu'organisation faitière, la Ligue suisse contre le cancer se situe ainsi nettement au-dessus de la limite minimale de 65% recommandée par la ZEWO et correspond à la médiane de 81% recommandée par la ZEWO.	
20*	Résultat exceptionnel	
	0	11
	11	0
	100	0
	41	0
	6	0
	Résultat extraordinaire	11
	158	11

* Explication du chiffre mentionné dans le compte d'exploitation.

Autres Informations

(en kCHF = milliers de francs suisses)

	2023	2022
Collaborateurs		
Nombre de postes à temps plein (y compris 3 apprentis)	82.8	85
Transactions avec des apparentés		
Transactions en faveur de la Ligue suisse contre le cancer: Voir annexe du compte d exploitation points 16 – 18	5 315	4 920
Transactions à charge de la Ligue suisse contre le cancer : Charges refacturées par les ligues cantonales et régionales contre le cancer à la Ligue suisse contre le cancer pour des prestations de projets et de formation	62	63
Charges refacturées par la fondation Maison de la Ligue suisse contre le cancer à la Ligue suisse contre le cancer pour la location & l'utilisation de l'infrastructure Effingerstrasse 40, Berne	350	350
Cotisation de membre Oncosuisse	38	32
Honoraire de l'organe de révision		
Révision	25	25
Montant total des garanties engagées pour des dettes de tiers	aucun	aucun
Montant total des actifs engagés en garantie des propres dettes ainsi des actifs sous réserve de propriété.	aucun	aucun
Dettes à long terme provenant de contrat de location ou de leasing Contrats de location pour des photocopieuses et imprimantes avec échéance au 31.05.2027	59	76
Indemnités versées au comité et à la direction Les membres du comité touchent des indemnités forfaitaires pour leur activité au sein du comité. Celles-ci se sont élevées à kCHF 49 en 2023 (année précédente kCHF 58), dont kCHF 4 (année précédente kCHF 9) sont revenues au président. Les indemnités versées aux quatre membres de la direction se sont élevées à kCHF 763 (année précédente : kCHF 709), y compris les défraiements de kCHF 25 (année précédente : kCHF 23).		
Prévoyance pour le personnel Le personnel de la ligue suisse contre le cancer est assuré pour la prévoyance professionnelle par la fondation collective de Winterthur-Columa. Il s agit d une affiliation avec contrat individuel. La fortune séparée est investie avec une stratégie de risque moyenne.		
Taux de couverture	111.33%	109.00%
Dettes envers des organes de prévoyance	389	6
Charges de prévoyance dans les charges du personnel	973	959
Réserve de cotisation de l'employeur	0	0
Evénements hors bilan	aucun	aucun
Evénements après le jour de référence du bilan Nous n'avons pas connaissance d'événements pouvant influencer les comptes annuels.		

Rapport de l'organe de révision



Tél. +41 34 421 88 13
www.bdo.ch
stephan.rohrbach@bdo.ch
ruby.albala@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée des délégués de la Ligue suisse contre le cancer, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ligue suisse contre le cancer (la Fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte d'exploitation, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Autres informations factuelles

Ce rapport remplace le rapport de l'organe de révision de la Ligue suisse contre le cancer, Berne, du 7 février 2023. Dans les nouveaux comptes annuels, les contributions versées à des personnes proches sont présentées dans le compte d'exploitation sous forme de poste total et la répartition correspondante dans l'annexe au point 13.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et sont conformes aux statuts, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la Fondation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Tél. +41 34 421 88 13
www.bdo.ch
stephan.rohrbach@bdo.ch
ruby.albala@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 16 février 2024

BDO SA

Stephan Rohrbach
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé

pm Ruby Albala

Annexe
Comptes annuels

Ligue suisse contre le cancer

Effingerstrasse 40
Case postale
CH-3001 Berne
T +41 31 389 91 00

liguecancer.ch

IBAN: CH95 0900 0000 3000 4843 9

**Faites un don avec
TWINT !**



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le don

